

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHOQUEUSE-LES-BENARDS

Séance du 19 février 2024

Date de convocation : 12/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme FLAMENT Brigitte, Maire

Présents : M. et Mmes : FLAMENT Brigitte, LEBESGUE Nadia, LEBESGUE Patrice, TANQUEREL Denis, SPITZ Christian, LLARGUET Isabelle, WYCHOVALEK Florent, POLART Anne, LEBESGUE Emilie.

Monsieur CORBIERE Cédric a donné procuration à Monsieur LEBESGUE Patrice.

Absent excusé : Monsieur LEFRANC Nicolas

SPITZ Christian est nommé secrétaire de séance.

7/2024 DEVIS POUR L'ACHAT D'UN VOLET ROULANT SOLAIRE POUR LE SECRETARIAT

Madame le Maire présente les devis élaborés par l'entreprise BIG MAT GORE (805.06 € TTC) et l'entreprise SBP (1035.96 € TTC)

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir le devis le moins disant de l'entreprise BIG MAT GORE pour un montant de 670.88 € HT soit 805.06 € TTC

8/2024 ACCEPTATION DES DONS

Le Centre des Finances publiques de Saint-Just-en Chaussée demande une délibération pour encaisser le chèque de 500 € de l'UCOMAIC que la commune a reçu comme 1^{er} prix pour sa participation à la ronde sapins .

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter dorénavant les dons quel que soit le donateur.

8A/2024 PROGRAMMATION DES MANIFESTATIONS COMMUNALES 2024

Le Conseil décide de programmer les manifestations suivantes :

Cérémonie du 8 mai 2024

20 avril 2024 : Randonnée gourmande avec les communes de Catheux et Fontaine-Bonneleau repas à Fontaine

Vendredi 31 mai 2024 : Fêtes des voisins

Brocante le 30 juin 2024 voir la possibilité de la venue d'un foodtruck

13 juillet 2024 : Défile aux lampions avec feu d'artifice(si autorisé) et tarte partagée

Repas du 14 juillet 2024 comme l'année passée (Jambon pomme de terre). La friteuse sera prêtée par une autre commune

Octobre Rose : L'année passée seule Mme Lebesgue et Mme FLAMENT ont géré l'organisation de cette journée ce jour là . Personne ne souhaite la reporter cette année.

Cérémonie du 11 novembre 2024

Soirée Beaujolais nouveau : le 22 novembre 2023

Proposition d'un atelier participatif : Un questionnaire sera envoyé aux administrés pour savoir qui serait intéressé pour participer à cet atelier qui consisterait à fabriquer une jardinière en palette. La commune fournirait les palettes . Une fois construite, le propriétaire de la jardinière achète lui-même le terreau et les fleurs et gère son entretien. Cet atelier sera mis en place selon le nombre de personnes intéressées

9/2024 DEVIS POUR L'ACHAT DE TEE-SHIRTS ET DE VESTES POLAIRES POUR LES ORGANISATEURS DES MANIFESTIONS COMMUNALES

Il a été observé lors de l'organisation de la randonnée pédestre qu'il serait plus judicieux que les encadrants aient tous la même tenue vestimentaire à l'effigie de la commune afin qu'en cas de problème ils soient rapidement identifiables notamment par les pompiers ou d'autres et pour les participants .

Madame le Maire présente le devis élaboré par l'entreprise Brod & Plus

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir le devis de l'entreprise BROD& Plus dont le coût de la veste polaire est de 58.65 € HT soit (12 vestes) et celui du Tee-shirt est de 10.15 € € HT(25 tee-shirts) . Ces tenues seront destinées à l'équipe municipale.
- D'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à cette opération et de prévoir cette dépense au budget primitif 2024.

A titre personnel , des élus pourront s'ils le souhaitent en acheter avec leur propres deniers.

10/2024 OBJET : DEVIS CONCERNANT L'ENTRETIEN PAYSAGER DE LA COMMUNE POUR 2024

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise « les Petits Jardiniers » qui s'élève à 12 965.83 € H.T. soit 15 558.99 € T.T.C. et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

11/2024 CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL RURAL DE GRANDVILLIERS

Madame le Maire informe le conseil que le Centre social rural de Grandvilliers qui se trouve sur le Territoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte accueille au sein de son accueil de loisirs des enfants de la commune .Le coût de la participation de la commune pour une journée de 6 heures pour un enfant au centre aéré est de 12 € . La commune de Choqueuse les Bénards dépend du centre social de Froissy au sein de la CCOP ;

Or la convention territoriale globale que l'on a signée avec la CAF et la CCOP prévoit un remboursement partiel de la participation des communes mais uniquement pour les centres sociaux sur son territoire. Si la commune participe au financement des accueils loisirs du Centre social de Grandvilliers, elle ne recevra aucune participation de la CAF

Après délibération, le conseil municipal (7+1 pour cette décision, Mme FLAMENT et Monsieur SPITZ s'abstiennent) décide de ne pas signer cette convention et de ce fait la commune ne participera pas au financement des accueils loisirs du centre social rural de Grandvilliers

12/2024 RESTAURATION DE DEUX STATUES ET BLASON DES FONTS BAPTISMAUX, PRESENTATION ET SECURISATION : DEMANDE DE SUBVENTION

Suite au dépôt de la demande de subvention, les services de la CCOP demandent que le plan de financement figure sur une seule délibération.

Après délibération, le conseil municipal décide

- De retenir les devis Laurence Chicoineau « Restauratrice de sculptures : devis (transport - désinsectisation curatif par le froid-rapport) 2 990.00 € HT soit 3 588.00 € TTC
+ option 1 dégagement du dernier repeint sur le ST Evêque 3000 € HT
+ option 2 dégagement du dernier repeint sur Ste Catherine 3000 € HT
- De retenir De retenir les devis des ETS COURTOIS Cédric d'un montant de 826.41 € HT et 991.69 € TTC

Le montant total de l'opération s'élèvera donc à 9 816.41 € HT

- De solliciter une subvention auprès du conseil départemental à hauteur de 60 %
 - De solliciter le fond de concours « petit patrimoine » de la Communauté de communes de l'Oise picarde
- D'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à cette opération et de prévoir cette dépense au budget primitif 2024

12A2024 PROLIFERATION DES PIGEONS DOMESTIQUES

Suite aux observations de certains administrés concernant les nuisances dues à la prolifération des pigeons domestiques, le conseil décide de faire venir un piéteur et de demander aux propriétaires des pigeons de les enfermer et de demander pour les autres volatiles de rendre inaccessible la nourriture.

Un arrêté du Maire sera pris en ce sens.

12B 2024 PROLIFERATION DES CHATS :

La prolifération des chats pose également problèmes. IL faudrait les stériliser pour endiguer cette prolifération. La stérilisation sera prise en charge par la commune ; Il faudrait pouvoir les attraper.

13/2024 PRIME DE FIN D'ANNEE

Après délibération, le conseil municipal décide d'offrir à Mme Waeyaert Caty, secrétaire de mairie une carte cadeau d'une valeur de 700 € à prendre chez Leroy Merlin ; Cette carte cadeau lui tiendra lieu de prime de fin d'année pour la remercier de son engagement professionnel.

QUESTIONS DIVERSES

ACHAT DE TABLE ET DE CHAISE : Mme le maire propose d'acheter des tables et des chaises pour le repas du 14 juillet , le conseil n'y est pas favorable car la location tous les ans ne coûte pas cher.

TABLE DE PIQUE NIQUE POUR LES ENFANTS DERRIERE LA MAIRIE monsieur Lebesgue va la fabriquer.

TOURNOI DE PING- PONG : La CCOP organise un tournoi de ping-pong le 19 avril 2024 à 19h00 à Breteuil.

COURS DE QI GONG : un intervenant propose de faire des cours de Qi-Gong toutes les semaines gratuitement ; Le conseil est d'accord pour prêter la salle moyennant une participation pour le chauffage.

ACHAT D'UNE CAFETIERE A DOSETTE : Il est décidé d'acheter une cafetière à dosette.

ACHAT D'UN LAVE-VAISSELLE : il est proposé d'acheter un lave-vaisselle mais il n'y pas de local adapté l'idée est donc abandonnée.

Mobilité : Mme le maire informe le conseil de la lettre que Monsieur DORGERE concernant le projet du SCOT et le manque de moyens de mobilité pour les petites communes rurales. Dans le cadre d'une réunion de la CCOP sur le PETR , Mme Lebesgue y ayant participé rend compte de cette réunion et a fait remonter l'information que les communes rurales sont déficitaires pour les transports ; Il faudrait envisager plus de transports collectifs et une meilleure communication sur les moyens existants .

La séance est levée à 20h30